

PRÉFET DE L'ISÈRE

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE  
Bureau du Développement des  
Territoires

Affaire suivie par : Didier GUIRAUD  
Tél.: 04 74 53 82 19/Fax : 04 74 53 15 82  
Courriel : didier.guiraud@isere.gouv.fr

Vienne, le 5 septembre 2016

**Compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2016**  
de la Commission Locale d'Information du site GDE de Salaise sur Sanne

Le 6 juillet 2016 à 9h30, s'est tenue, à la mairie de Salaise sur Sanne, la réunion de la Commission Locale d'Information de GDE.

Etaient présents :

- M. Franck ARTHAUD, Brigade de gendarmerie de Roussillon ;
- M. Michel ETIENNE , association « Sauvons Notre Futur » ;
- M. Jean-Pierre FORAY, DREAL, Chef de l'Unité Départementale de l'Isère ;
- M. Fernand FRANCES, adjoint au maire de Salaise sur Sanne ;
- Mme Marie GANGLOFF, coordinatrice QSE, région Sud Est GDE Mme Chantal GEHIN, FRAPNA Isère ;
- M. Philippe GENTY, maire de Saint-Maurice l'Exil ;
- Mme Florence GOUACHE, sous-préfet de Vienne ;
- M. Didier GUIRAUD, Sous-Préfecture de Vienne ;
- M. Jean-Paul JOCTEUR, SDIS 38 ;
- M. Gaëtan LASNAMI, responsable du site GDE de Salaise sur Sanne ;
- M. Denis MAZARD, association « Vivre ici » ;
- M. Yvan PERONA, Directeur de région GDE ;

Etaient excusés ou absents :

- M. Robert DURANTON, conseiller départemental du canton de Roussillon ;
- M. Francis CHARVET, président de la Communauté de Communes du Pays Roussillonnais ;
- M. Gérard PERROTIN, adjoint au maire de Salaise Sur Sanne ;
- Monsieur le maire de Chanas ;
- Mme le maire de Sablons ;
- M. le maire de Péage de Roussillon ;
- l'ARS, Délégation Territoriale de l'Isère ;
- la DIRECCTE

M. FRANCES, adjoint au maire de Salaise, souhaite la bienvenue aux participants et demande de bien vouloir excuser M. le maire qui ne peut assister à cette réunion.

Mme GANGLOFF, coordinatrice QSE région Sud est GDE , présente le groupe GDE, fait un focus sur la région Sud -Est puis présente l'activité du site de Salaise sur Sanne.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

## **I ) Activité du site de Salaise sur Sanne :**

Élément marquant : la baisse de près de 50 % (63 190 tonnes contre 33 264 tonnes) du tonnage entrant des Véhicules Hors d'Usage (VHU) entre 2014 et 2015.

Les tonnages de VHU baissent plus vite que les tonnages entrant totaux, traduisant un réel changement du marché.

M. **PERONA, directeur de région GDE**, indique que la baisse d'activité de GDE résulte de la crise sidérurgique en Europe (concurrence déloyale de la Chine qui produit de l'acier à bas coût).

Le groupe GDE est en difficulté aujourd'hui et les marges d'exploitation ne sont plus les mêmes qu'il y a quelques années. La rentabilité s'est dégradée.

Mme **GANGLOFF** présente le schéma du broyeur de Salaise et indique qu'en février 2016, un système de pulvérisation a été ajouté dans la caisse du broyeur avec pour objectif de réduire les émissions de poussières et de Composés Organiques Volatils (COV).

GDE espère, grâce à ce système, un taux d'abattement de 30 % sur les poussières et de 15 % sur les COV.

Un suivi est en cours afin de mesurer l'efficacité réelle de ce dispositif.

M. **FORAY, chef de la DREAL/UDI**, demande si les riverains ont pu constater une amélioration de la situation suite à l'installation de ce nouveau dispositif.

M. **MAZARD, de l'association « Vivre ici »**, estime que la situation n'a pas changé notablement. Il juge qu'un système de nettoyage plus efficace des fumées est nécessaire.

M. **FORAY** constate pour sa part que le nombre d'explosions dans le broyeur, provoquées par certains contenants, a diminué.

M. **PERONA** souligne que GDE Salaise est à la pointe de l'innovation par rapport aux broyeurs existant sur le marché.

Le nouveau système de pulvérisation, de technologie nouvelle ayant nécessité des investissements importants, permettra une meilleure captation des poussières et des COV notamment en mode dégradé (phénomènes d'explosion). Les fumées seront moins chargées en poussières.

M. **LASNAMI, responsable du site de GDE de Salaise**, ajoute que les eaux et additifs utilisés l'abattement des poussières sont récoltés sur le site, décantés et recyclés.

M. **FORAY** note que la baisse des tonnages de VHU entrants devrait en tout logique entraîner une diminution de la pollution.

Le BREF (Best available technologies REFerence documents : documents de référence sur les meilleures technologies disponibles) relatif au traitement des déchets va inclure un chapitre concernant les broyeurs qui permettra de mieux appréhender les caractéristiques techniques de ces installations et de fixer des valeurs limites d'émissions adaptées.

L'élaboration du BREF permettra alors de situer plus clairement le niveau d'équipement et de performance du site de Salaise sur Sanne.

M. **PERONA** indique qu'il ne tolère pas le moindre écart par rapport aux procédures.

Il tient à souligner la professionnalisation croissante de la filière VHU.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

### **Contrôle des réceptions matières :**

Mme **GANGLOFF** présente ensuite le synoptique du procédé de production.

M. **MAZARD** demande où vont les matières déclassées ou refusées.

M. **LASNAMI** répond que ces matières sont retournées aux fournisseurs si la part récupérable des déchets est inférieure à la part non récupérable.

M. **FRANCES** demande quelle est la procédure en cas de détection de matières radio-actives.

Mme **GANGLOFF** indique que ce contrôle s'effectue par un passage sous un portique de détection selon une procédure et des instructions très strictes (isolement du véhicule transportant la matière identifiée).

M. **GENTY, maire de Saint-Maurice l'Exil**, demande si les détections de matières radio-actives font l'objet d'une déclaration auprès des services de l'État.

M. **FORAY** répond que toute identification de radio-activité doit être signalée auprès de la DREAL.

M. **ETIENNE, de l'association « Sauvons Notre Futur »**, s'étonne du taux élevé, selon lui, de voyages déclassés en métaux ferreux (supérieur à 50%). Il demande si ce taux peut être abaissé un jour à zéro.

Mme **GANGLOFF** indique que ce taux ne signifie pas que 50 % des apports sont refusés mais donne une indication sur les apports avec moins value.

M. **PERONA** ajoute que les chiffres du 1<sup>er</sup> semestre 2016 sont supérieurs aux chiffres de 2015.

Les déclassés avec leurs incidences financières incitent fortement les fournisseurs (près de 400 fournisseurs essentiellement situés en France et dans les pays limitrophes) à être plus rigoureux sur les matières entrantes.

M. **FORAY** estime qu'un important taux de déclassés signifie également que les contrôles des entrants sont correctement effectués.

### **Activité VHU/campagne d'évaluation des performances du broyeur :**

En février 2016, une campagne d'évaluation des performances du broyeur de Salaise a été réalisée selon un protocole conforme aux attentes réglementaires par un bureau d'études indépendant spécialiste des déchets et du recyclage.

Les résultats de cette campagne ont montré un taux de recyclage et de réutilisation et un taux de recyclage et de valorisation supérieurs aux prescriptions réglementaires.

M. **ETIENNE** note que cette campagne a été réalisée sur une seule journée (le 16 février).

### **Engagement du groupe GDE :**

Une politique Qualité Environnement Sécurité (QSE) rigoureuse basée sur la prévention, la formation, le respect impératif de la réglementation, mais également l'anticipation des évolutions sectorielles, techniques et réglementaires est impulsée et déployée par GDE sur l'ensemble des sites et lors de toutes les interventions auprès de ses clients.

L'engagement de GDE en matière de qualité, de sécurité et d'environnement a été retranscrit dans une charte éthique signée en 2014.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

## **Audits internes QSE :**

Ces audits ont pour objet de vérifier la conformité indicateurs de suivi aux standards du groupe. 270 points de contrôles ont été définis portant sur les aspects QSE, aspect visuel, standards Ecore).

L'objectif est d'atteindre en 2015 une note moyenne de 90 % et en 2016 une note moyenne de 92 % de conformité.

Cet objectif est atteignable selon GDE.

## **II) ICPE et Suivi environnemental :**

Mme **GANGLOFF** indique que la charte environnementale de GDE, mise en oeuvre sur 100 % des chantiers, porte sur les 7 points suivants :

- imperméabilisation totale des sols
- gestion des stockages de pièces grasses
- détection de la radio-activité
- traitement des eaux pluviales
- ponts bascules de pesée des entrées et sorties
- propreté et aspect visuel
- traitement des rejets canalisés dans l'air

M. **FORAY** regrette que parmi ces points ne figure pas également l'objectif de réduction des émissions diffuses qui est l'une des préoccupations majeures.

## **Entretien des installations de traitement des eaux :**

Mme **GEHIN, de la FRAPNA Isère**, note les variations importantes du tonnage des déchets traités de 2011 à 2015. Elle s'interroge également sur la signification des sigles « R » ou « D » de la diapositive présentée.

Mme **GANGLOFF** indique que la variation du tonnage de déchets traités, à la suite du nettoyage des installations de traitement des eaux pluviales du site, est due à plusieurs facteurs.

Ainsi, la diminution de la quantité de matières traitées sur le site dans l'année, entraîne une diminution des quantités présentes et transitant sur le site, et par suite une quantité moindre de déchets à traiter par les séparateurs à hydrocarbures.

La quantité de déchets produits dépend également de la pluviométrie de l'année.

Enfin, les dates de réalisation des nettoyages ont pu impacter les quantités traitées. Par exemple, un nettoyage effectué une année en fin d'année peut être effectué l'année suivante en début d'année, et donc faire fluctuer les quantités traitées sur l'année calendaire.

Les quantités traitées dépendent par ailleurs directement des méthodes d'intervention des entreprises de curage.

Les sigles « R » ou « D » correspondent aux codes des opérations de valorisation ou d'élimination dont ont bénéficié les déchets issus du nettoyage des séparateurs à hydrocarbures en 2015. (cf. liste des codes opérations jointe en annexe au compte-rendu)

## **Rejets des eaux pluviales :**

Toutes les valeurs en concentration en hydrocarbures totaux (rejets des eaux pluviales 2013-2015) sont inférieures au seuil réglementaire.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Mme **GEHIN** s'interroge également au sujet des variations importantes d'un mois sur l'autre des résultats des mesures.

M. **FORAY** indique que la pluviométrie et les périodes d'entretien (par exemple nettoyage des caniveaux) influent sur ces résultats. L'objectif est bien de rester en dessous de la valeur limite.

### Rejets atmosphériques :

- COV, poussières et métaux : les contrôles trimestriels ne montrent aucune valeur, en concentrations ou en flux, dépassant, en 2015, les limites autorisées.

Mme **GEHIN** demande s'il s'agit bien des rejets atmosphériques canalisés en sortie de cheminée.

Mme **GANGLOFF** le confirme.

- dioxines/furannes (mesure de la concentration de 2008 à 2016) :

Les résultats des mesures de la concentration sont très inférieurs aux seuils réglementaires sauf en mars 2014. (léger dépassement : 0,128 ng/m<sup>3</sup> avec cependant une incertitude de 0,0127ng/m<sup>3</sup>).

M. **ETIENNE** estime qu'il aurait été intéressant de connaître l'incertitude de la mesure de février 2014, voire de toutes les mesures de l'année.

Il indique que dans les conditions de mars, la mesure de février était susceptible de dépasser la valeur réglementaire.

M. **FORAY** juge que la mesure de février 2014, même affectée d'une incertitude, serait sans doute inférieure à la limite réglementaire.

M. **GENTY** demande si les mesures sont réalisées aujourd'hui selon la même technologie qu'en 2008.

M. **FORAY** indique qu'un échantillon de gaz est prélevé pendant une durée déterminée puis analysé par un laboratoire agréé (aucune analyse sur place). Bien que les laboratoires agréés pour les analyses de dioxines/furannes soient peu nombreux plusieurs laboratoires ont pu intervenir depuis le début des prélèvements.

M. **MAZARD** rappelle la position de l'association « Vivre ici » concernant le calcul des émissions de dioxines qui estime qu'un taux de référence pour la teneur en oxygène des gaz émis devrait être fixé comme pour les incinérateurs.

« Vivre ici » conteste donc cette présentation des concentrations en dioxines. Ces concentrations dépasseraient très vraisemblablement, selon elle, les valeurs limites réglementaires avec un calcul prenant en compte un taux de référence en oxygène de 11 %.

L'association déplore par ailleurs qu'il ne soit toujours pas possible de mesurer la température à l'intérieur du broyeur.

M. **FORAY** rappelle que le broyeur n'est pas considéré comme une installation de combustion. Dans l'attente du BREF (à l'horizon 2017), c'est la réglementation actuelle des broyeurs qui s'applique.

*(Le courrier du ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du 11 janvier 2016, adressé au préfet de l'Isère, est joint en annexe au compte-rendu.)*

M. **PERONA** tient à souligner que le broyeur de Salaise est le seul à avoir mis en place un tel dispositif de mesures.

[Cliquez pour retourner à l'article](#)

Mme le **sous-préfet** conclut que conformément à la réglementation en vigueur, un seul dépassement en dioxines/furannes a donc été identifié.

### **Sécurité/formation et sensibilisation du personnel, des fournisseurs et des sous-traitants :**

Des exercices de situation d'urgence (évacuation, incendie avec la participation du SDIS) ont lieu régulièrement.

Des contrôles de la qualité de la matière en amont chez les fournisseurs sont réalisés. Des courriers de sensibilisation leurs sont adressés.

Les sous-traitants sont également sensibilisés à la sécurité.

Concernant le groupe GDE, la fréquence des accidents avec arrêt de travail et la gravité (nombre de jours d'arrêt) sont inférieures aux taux moyens de la profession.

M. **ETIENNE** note moins d'accidents en 2016 qu'en 2015 mais des accidents apparemment plus graves. Il demande par ailleurs si ces taux sont calculés en prenant en compte l'ensemble du personnel y compris les administratifs.

Mme **GANGLOFF** répond par l'affirmative. Elle précise qu'il ne s'agit pas d'accidents plus graves mais d'accidents avec des arrêts de travail plus longs.

### **Les enjeux QSE à venir :**

GDE poursuit son accompagnement au développement industriel et sectoriel du groupe, son travail pour faire sortir du statut de déchets certaines fractions, ses efforts pour augmenter constamment le taux de recyclage et de valorisation (VHU).

GDE pérennise et développe les bonnes pratiques au sein de groupe (challenge sécurité) et poursuit ses investissements dans les meilleures techniques disponibles visant à améliorer les performances en termes de qualité produit, hygiène/sécurité pour les collaborateurs, et environnementales pour le voisinage et les générations futures.

Mme **GEHIN** demande si la recherche d'une meilleure rentabilité affichée par GDE pourrait conduire le groupe à la fermeture de certains sites.

Mme le **sous-préfet** tient à rappeler que cette question ne relève pas des sujets pouvant être abordés dans le cadre de cette CLI.

M. **PERONA** précise qu'effectivement une restructuration n'est jamais exclue dans ce contexte.

Mme le **sous-préfet** remercie les participants et clôt la réunion vers 12h30.

Le sous-préfet



Florence GOUACHE

[Cliquez pour retourner à l'article](#)